



# Commune de Ludon-Médoc

ARR2026/005

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la requête présentée par la Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES afin d'effectuer des travaux de maintenance sur le réseau d'éclairage public de la commune,

La Commune de LUDON-MÉDOC,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur les voies de la commune,

## - A R R Ê T E P E R M A N E N T 2 0 2 6 -

### ARTICLE 1

La Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES est autorisée à effectuer des travaux liés à l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la commune de Ludon-Médoc **jusqu'au 31/12/2026.**

### ARTICLE 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société réalisatrice des travaux.

### ARTICLE 3

Notification du présent arrêté sera adressé à :

- Gendarmerie de Macau,
- Sapeurs-Pompiers de Macau,
- Police Municipale,
- Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES.

Fait à Ludon-Médoc, le 14 janvier 2026,



Le Maire,

DUCAMP Philippe.